MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	43
Moto-Club	MOTO CLUB DU BERRY
N° d'affiliation	0137
Date	21/05/2016 au 22/05/2016
Lieu	Bourges / Soye en Septaine
Organisateur technique	Moto Club du Berry
Adresse	280 route de Saint Michel - 18000 BOURGES
E-mail	christian.claudel@live.fr
Téléphone	02 48 70 20 75

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Gérard GINDRE	Licence : 173392
Président du Jury ou Arbitre	Denis DION	Licence : 056813
Membre du Jury	Geoffroy MORAND	Licence : 171304
Membre du Jury	Joël THIMOTEE	Licence : 141005
Commissaire technique responsable	Jean-Michel PARCINEAU	Licence : 189117
Responsable du chronométrage	Lydia JAMET	Licence : 250604

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Championnat de ligue 85 cc Espoirs	11 ans	15 ans	85 cc maxi	Licences NJ3 NJ3C- Engagement 32 €
Mini Cross	7 ans	11 ans	65cc à 85 cc maxi	Licences NJ1 NJ2 NJ3 - Engagement 25 € (dont 5 € transpondeur)
National	13 ans		100 à 650 cc	Licences NJ3C - NCO ou internationale - Engagement 37 €
Américaine	13 ans		100 à 650 cc	Licences NJ3C - NCO ou internationale - Engagement 37 €

Engagement :

Site internet : www.motoclubduberry.com
Contact : Jerry BEDU
Adresse : Rue de l'Yevres 18520 Avord
Téléphone : 06 75 06 49 16
E-mail : jerry.bedu@yahoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur :
☒ oui ☐ non

Tarif : 10 €

Caution : 200 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui ☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Docteur KATZ**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **CH Jacques Coeur - Bourges**

Temps de trajet (en min) ..... **10 minutes**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Bourges / Soye en Septaine**

Adresse ..... **route de Bourges 18340 Soye en Septaine**

GPS – Latitude (Nord) ..... **47°2'58"**

GPS – Longitude (Est)..... **2°27'1"**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **815 m**

Largeur minimum de la piste ..... **4 m**

Largeur de la grille..... **20 m**

Longueur de la ligne droite de départ..... **85 m**

Nombre de OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **24**

En manche : **20**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 30/3/2016	Date :	Date :
MOTO CLUB DU BERRY 280 Rte de St Michel 18000 BOURGES	LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	Numéro :